APPEL

A LA RELIGION CATHOLIQUE,

Par Derubigny-Berteval, *Tanneur de Paris, ancienne victime des comités révolutionnaires, après l'avoir été du despotisme ministériel, premier restaurateur du Culte catholique dans l'église paroissiale de Saint Médard de Paris, où il avait été anciennement Administrateur des Pauvres.*

La vérité est faite pour l'homme, mais il n'appartient qu'à la religion de nous en inspirer le sentiment, la recherche et la pratique. Elle seule peut nous faire connaître l'existence de Dieu, sa grandeur, ses perfections, et nous porter à l'adorer dans les merveilles extérieures de sa toute-puissance, et dans les prodiges de sa grace. Par les erreurs et les vices dans lesquels tombe l'homme livré à lui-même, éclairé par les simples lueurs de sa raison, il en résulte qu'il n'y a que la religion chrétienne qui nous découvre les devoirs que nous avons à remplir vis-à-vis de Dieu, de notre prochain et de nous-mêmes,

et qui puisse nous donner les moyens de les mettre en pratique. C'est l'esprit d'ordre, de sagesse, de prudence et de conseil qu'elle nous inspire, qui peut seul nous conduire sur la terre au vrai bonheur que la providence nous destine dans les différentes situations où elle nous a placés. C'est en vain que les faux sages du siècle voudraient mettre leurs rêveries philosophiques à la place de notre religion ; l'expérience de tous les siècles doit leur faire reconnaître le vide et la folie de leurs prétentions. Il n'y a pas de peuples sur le globe, réunis en association politique, qui n'aient une religion, un culte extérieur, des ministres, des temples, des autels. La conscience doit être libre daus sa croyance; l'opinion religieuse est le premier domaine de l'homme, comme elle est la base de toute morale. Quelque différence qu'il y ait dans les dogmes des religions répandues sur la surface de la terre, toutes se rapportent à célébrer le septième jour comme le jour spécialement destiné à la gloire et à l'adoration du Créateur. Cette tradition constante et non interrompue, prouve que ce septième jour a toujours été regardé comme le terme de la création et le jour du repos du Seigneur.

Si le christianisme n'avait été que l'ouvrage des hommes, il eût bientôt été éteint dès son berceau dans le sang de ses premiers disciples; mais sa divinité éclate d'une manière bien plus admirable encore dans la renaissance miraculeuse de son culte, que la dernière et la plus cruelle de toutes les persécutions avait voulu ensevelir sous les ruines de ses autels, sous les décombres de ses temples. Je ne voudrais que de la bonne-foi dans les ennemis de l'évangile, nos législateurs ne perdraient pas un tems si précieux à soutenir la religion contre leurs attaques. Il n'y a pas de code qui inspire plus l'amour des mœurs, qui commande plus efficacement l'ordre, la justice, la subordination, l'honneur, toutes les vertus civiles et sociales que ce divin livre.

Quels fruits la nation a-t-elle recueilli de la persécution que l'impiété moderne a suscitée contre la religion, contre ses ministres et ses fidèles partisans?.... La destruction de ses plus beaux édifices, la démoralisation du peuple, la fuite d'une foule de Français qui ont été forcés de s'expatrier pour échapper aux poignards des persécuteurs, et pouvoir professer sans crainte au-dehors la religion de leurs pères, devenue dans leur patrie un signe

de proscription ; le cœur saigne , la larme vient involontairement à l'œil quand on rencontre sous ses pas des chef-d'œuvres des arts, soit en peinture, soit en sculpture, odieusement mutilés, déchirés, parce qu'ils rappelaient au souvenir des idées religieuses. Le peuple sent aujourd'hui combien il a été la dupe de son trop de confiance et de crédulité ; tous les malheurs qu'il a éprouvés en tout genre depuis la profanation des signes les plus sacrés de en culte, doivent enfin lui faire ouvrir les yeux sur les trames odieuses de ses ennemis, et lui faire connaître à quel degré d'asservissement on voulait le ravaler, sous le spécieux prétexte de la liberté. Il semble que la providence ait voulu l'abandonner à la fureur de ces nouveaux conquérans, à leur dévastation insensée, à leur révoltante doctrine, à tous les excès de leur ambition et de leur cupidité, pour nous faire sentir d'une manière plus frappante jusqu'à quel point de dégradation et d'aveuglement la raison humaine peut parvenir, quand elle éteint la seule lumière capable d'éclairer ses ténèbres naturelles.

Mais quelques grands que soient nos maux, il nous reste toujours un puissant moyen pour les réparer, c'est la religion..... Oui, cette

religion méprisée, calomniée, persécutée, élève elle-même sa voix gémissante vers nous pour nous offrir son secours et son appui; elle n'a d'autre intérêt que notre bonheur et la prospérité publique; elle n'a d'autre vue que de rappeler au milieu de nous la bonne-foi, la confiance, la vérité, l'humanité, l'ordre et la justice depuis si long-tems exilées de notre sein, et de réunir tous ses ministres en un seul et même corps spirituel, pour que tous les catholiques n'aient plus qu'une seule et même communion, ne fassent plus avec les fidèles qu'une seule et même ame, comme nous n'avons qu'un seul et même Dieu à servir.

Si une funeste expérience nous a plus que jamais convaincus de la nécessité de la religion, rattachons-nous plus que jamais à ses principes. Les malheurs des tems nous ont démontré qu'ils sont aussi immuables que son divin fondateur, tandis que les loix humaines tournent à tous les vents. Montrons pour la défense de notre culte plus de courage encore que ses antagonistes ne montrent d'opiniâtreté à le persécuter; ne cessons de réclamer jusqu'à l'importunité, auprès de nos représentans, nos droits, nos vœux, la liberté franche et loyale de notre culte. Celle dont nous avons

joui jusqu'à ce moment est un sujet de dérision pour les impies, un outrage à la divinité, une injure à la nation. Ayons le courage et la gloire d'effacer, par notre profession de foi, la tache honteuse d'athéisme dont on a flétri la réputation d'une nation si célèbre autrefois par la douceur de ses mœurs, par l'aménité de son caractère, et par sa fidélité au culte catholique.

C'est battre inutilement les airs et provoquer d'inutiles échos, que de dire et de répéter sans cesse que la religion et ses ministres ont produit les plus grands maux. L'histoire est ici mon garant. L'impiété a plus causé de calamités, de pillages, d'injustices, d'incendies, de meurtres, a coûté plus de sang à l'humanité, dans le court espace de dix-huit mois, que le fanatisme même, (qui n'a jamais été que le masque de la religion) n'en a causé depuis quinze cents ans qu'elle est établie en France. N'est-ce pas à la religion, au contraire, que nous devons les fondations qui se sont multipliées de toutes parts en faveur de l'humanité; c'est elle qui a inspiré l'établissement de tous les hôpitaux, forcé à la restitution l'homme de pillage et de concussion, et ramené dans tous les temps à la vertu les

hommes les plus connus par leurs dissolutions? mais j'ai beau chercher le bien moral que l'impiété a produit au milieu de nous, je ne vois que des ruines, elle n'a jamais formé que des égoïstes endurcis par l'orgueil et la molesse, abrutis par toutes les passions; la nature lui doit la scélératesse de tous ceux qui ont souillé la terre de leurs forfaits. Sans ses principes, elle n'aurait peut-être pas à regretter d'avoir produit un Mar.t, un Col.-d'H. un Rob. un J. le B. un.....

Il n'est personne aujourd'hui parmi le peuple le moins éclairé, qui ne sente combien il y a de mauvaise foi à rejeter sur la religion l'immoralité de ceux de ces ministres qui perdent de vue les obligations qu'elle leur impose. Elle n'est pas plus responsable de leurs écarts, que la société ne l'est des brigands et des scélérats qui la deshonnorent et la déchirent. D'ailleurs, l'apostasie des derniers tems nous a assez fait connaître les vrais ministres.

On ne peut pas dire aujourd'hui que ce soit l'ambition ou la cupidité qui attache au culte catholique les ministres qui lui sont restés fidèles. Les mépris, les railleries des ignorans et des libertins, peut-être de nouvelles persé-

cutions : voilà la récompense, la gloire et le prix le plus assuré de leurs travaux..... la misère, la mendicité dans leurs temples, où ils ne faisaient autrefois de quêtes qu'au profit des indigens; la douleur de se voir à la charge de la saine partie du peuple que la tyrannie s'est plû de dépouiller...... Voilà leur ressource. Ah ! nous devons bénir la providence d'avoir conservé au milieu de la défection générale, des ministres assez dévoués pour s'oublier eux-mêmes, renoncer à toutes les prétentions civiles et sociales, pour ne consulter que le besoin général, celui de remoraliser la génération naissante.

Mais ceux qui déclament avec tant de chaleur contre les prêtres, ont-ils donc oublié que c'est d'eux qu'ils tiennent leur connaissances et leurs talens? Ne savent-ils pas qu'ils ont été les moralistes du peuple, les instituteurs de la nation, depuis quinze siècles que la France existe en corps politique? Il n'y a pas une famille qui n'ait compté dans son sein des ecclésiastiques d'honneur, de talens et de vertus. La religion a formé à elle seule plus de grands hommes que tous les codes politiques réunis ensemble n'en ont jamais formé, et n'en formeront jamais.... Tels les

Tertuliens, les Ambroises, les Chrisostômes appelés la Bouche d'or, les Jérômes, les Augustins, les Bourdaloue, les Mably, les Massillons, les Bossuets, les Fléchiers, etc. etc.

Mais c'est dans l'étendue de leurs anciennes fonctions qu'il faut considérer les pasteurs, pour connaître tous les avantages que la société retirait de leur ministère. Dans les villes ils y étaient des apôtres de bienfaisance, des amis, des consolateurs de l'humanité ; ils allaient à-la-fois verser les secours corporels et les consolations les plus douces dans le sein de la misère. A la campagne ils étaient en outre des officiers de police, des juges de paix.... Et si nos campagnes n'offrent plus cette loyauté, cette franchise et cette candeur de mœurs qui les rendaient aussi pures que la nature qui les embellit, c'est depuis que l'amour des nouveautés a proscrit cette respectable magistrature spirituelle. Puisse notre malheureuse expérience nous convaincre de son rétablissement !

Ne faut-il pas, en effet, s'aveugler volontairement pour croire que les écoles primaires, qui n'ont aucun surveillant, et qui ne donnent aucune idée de religion ni de morale, puissent jamais heureusement remplacer des hommes

auxquels de longues et dispendieuses études et l'amour de leur état, donnaient l'habitude et la facilité de l'instruction. Joignez-y la confiance, le respect que la religion inspirait aux paroissiens à l'égard de leurs pasteurs, les actes de bienfaisance par lesquels ils consacraient l'enseignement de leur morale, le titre de père commun qu'on leur donnait, et qui leurs faisaient regarder leurs paroissiens comme leurs enfans, et vous reconnaîtrez que le gouvernement s'épuisera en dépenses inutiles, pervertira l'usage des presbytères de campagnes pour les consacrer à de prétendus instituteurs de morale, qui n'auront jamais la confiance du peuple, et ne répandront dans l'esprit de leurs élèves que la variable morale du jour, et l'intempérance qu'ils ont déjà partout annoncé comme leur vice dominant.

La vente des presbytères et des hospices est d'autant plus digne du regret général, qu'ils ne sont en partie occupés, à la campagne surtout, que par les instituteurs les moins instruits et les plus immoraux, et que malgré le rétablissement de la liberté des cultes, les communes manquent de pasteurs, par la difficulté où elles se trouvent de pourvoir tout à-la-fois à leur logement, à leur subsistance, aux

réparations de leurs églises et au rachat de tous les objets nécessaires à la célébration du culte. Le vide des écoles primaires, la manière irréligieuse dont on y instruit les enfans, le peu de confiance dont elles jouissent, tout doit porter le gouvernement à supprimer des établissemens dispendieux, dont le but est manqué. Il semblerait bien plus utile à la chose publique de les ramener à leur première institution, l'utilité en est reconnue, et d'en remettre les dépenses à la disposition des communes, qui trouveraient au moins la faciliter de se donner des ministres et des instituteurs connus et dignes de leur confiance.

On ne peut pas se rappeler sans une nouvelle amertume, la suppression des hospices de charité. Chaque commune trouvait dans son sein une petite pharmacie, et des filles d'autant plus zélées pour aller secourir les pauvres au premier besoin, qu'elles étaient animées, fortifiées par l'esprit de religion. Aujourd'hui le malade expire dans les campagnes sans aucun secours temporel ni spirituel. L'orphelin devient vagabond, parce que les fondations que la charité de nos péres avaient multipliées de toutes parts, ont été

vendues comme patrimoine national, tandis qu'on aurait dû les respecter religieusement comme le patrimoine sacré des pauvres.

Leur manie, l'envie de tout détruire a confondu tous les droits; il n'est personne cependant qui ne sache que la nation n'a pû sans préjudice s'emparer des biens des communes; les presbytères, les hospices étaient leurs propriétés. C'est à leurs dépens individuels qu'ils avaient été construits ou réparés. Ces ventes ont été faites fraudulensement pour la plupart et sans enchères. Les agens s'entendaient avec les administrateurs, qui les adjugeaient au plus vil prix, sans même que les communes eussent été instruites qu'elles étaient à vendre. *(Voyez note à la fin de l'ouvrage.)*

Est-il étonnant que la nation fasse éprouver à ses légitimes créanciers le discrédit de son papier, que l'agiotage est le premier à déprécier, après l'avoir forcé à l'émettre, lorsqu'elle voit de toutes parts se réduire à zéro toutes les ressources sur lesquelles elle avait assuré la fidélité de ses engagemens?

Il est un principe que tout ami du bien public ne peut contester, c'est que les Législateurs ne doivent point faire les loix pour

eux, ni d'aprés leurs systêmes particuliers et leurs préventions personnelles.... C'est l'intérêt général et l'opinion qui doivent être la base sur laquelle il est important que soit établie notre législation pour notre commun bonheur.

Si la première assemblée législatve avait littéralement suivi le vœu de ses commettans, aurait-elle préparé et souffert la destruction de la religion, dont tous les cahiers lui avait impérieusement prescrit la conservation?.... Est-il donc jamais tombé dans l'esprit des hommes sensés de détruire la substance d'une chose pour en réformer plus facilement les abus?.... Les assemblées suivantes auraient-elles toléré la dilapidation de nos temples? auraient-elles applaudies à la profanation faite presque dans son enceinte, des signes les plus sacrés jusqu'alors pour la France entière?.... Et si la terreur maîtrisait à cette déplorable époque tous les esprits, n'est-il pas honteux pour la masse entière de la nation, de voir sur-tout, depuis le retour de la justice et de la vérité, mettre en problême la liberté réelle des cultes, et spécialement celle du catholicisme, lorsqu'on ne peut ignorer que c'est le culte desiré, demandé, professé par la plus

grande majorité et la plus saine partie du peuple? Faire doûter à tout un peuple de la sainteté, de la vérité de sa religion, n'est-ce pas lui apprendre à en mépriser l'auteur, à rejetter sa morale, et le conduire insensiblement à l'athéisme?..... Or, que serait-ce un peuple d'athés? jugeons-en par toutes les injustices, par toutes les scélératesses, par tous les genres de forfaits que se sont permis et qu'ont inspiré les premiers auteurs de cette désespérante doctrine.....

Les prétextes dont on se sert pour disputer au culte catholique l'usage des cloches, sont aussi immoraux qu'impolitique. On dit qu'on ne doit pas plus favoriser un culte qu'un autre culte; cependant il semble convenable de protéger plus spécialement le culte professé par la plus grande majorité, parce que les loix ne sont faites, ainsi que les gouvernemens, que pour les hommes, et non les hommes pour les loix. D'ailleurs les Catholiques ne prétendent pas interdire les cloches aux autres cultes; et s'il n'est pas dans la liturgie de ceux-ci de s'en servir, serait-ce une raison pour en disputer à ceux-là l'usage? D'ailleurs en remontant aux motifs qui ont supprimé les cloches, il est facile aujourd'hui de juger que c'est

parce que la tyrannie dont nous avons été les déplorables victimes, était intéressée à supprimer tous les signes extérieurs qui pouvaient donner l'éveil au peuple sur tous ses attentats. Mais il faut vouloir se boucher les oreilles au son de la vérité, pour se refuser au rétablissment des cloches : leur utilité est frappante, sous le rapport moral comme sous le rapport politique. Dans les villes, lorsqu'elles sonnaient le trépas des citoyens, elles rappelaient aux mauvais riches, aux libertins, le terme que la mort devait mettre à leur avarice, à leurs dissolutions. Avec quel éclat majestueux n'annoncaient-elles pas les solemnités religieuses, les fêtes nationales?.... Aussi promptes que la foudre et l'éclair; plus rapides, plus étendues que les instrumens militaires, elles appelaient au même instant, de toutes les parties de l'empire, tous les citoyens à la défense commune, à la poursuite des brigands, à l'extinction des incendies. Plus utiles encore dans les campagnes que dans les villes, elles ne servent pas seulement aux Catholiques à leur rappeler les momens de la prière particulière et de l'adoration publique, elles y suppléent les horloges, les pendules et les montres. Elles annoncent aux cultivateurs le

retour de l'aurore, l'instant du repos, la clarté du jour et la fin de leurs travaux. Pourquoi les brigands se sont-ils multipliés plus que jamais dans nos campagnes? n'est-ce pas sur-tout depuis que la suppression des cloches ne leur fait plus craindre le rassemblement momentané des campagnes environnantes. Rendez-leur la facilité d'appeler leurs voisins au secours des malheurs publics et particuliers, par la voie du tocsin, le propriétaire dormira à l'ombre de la confiance publique; il ne faudra plus tant de gendarmes pour garder les propriétés agrestes, et les contre-révolutionnaires se trouveront bientôt cernés par toutes les communes, comme on cerne les bêtes fauves et carnassières dans les forêts.

Comme il ne peut y avoir de gouvernement sans mœurs, de mœurs sans religion, de religion sans culte, il n'y a donc pas d'autre moyen de régénérer les mœurs, de raviver les consciences, de rappeler au milieu de nous le règne de la vérité, de la confiance et de la paix, que de rétablir la religion catolique sur les fondemens les plus solides. Il est du devoir de la législature, de la gloire du gouvernement, de s'en déclarer hautement les protecteurs.

Il est de l'intérêt des familles de s'en montrer les zélés partisans. Inspirons-en l'amour, propageons-en de toutes parts les sublimes maximes, et nous aurons la consolation de voire se réparer petit-à-petit les brêches, se remplir les vides affreux que l'éducation a éprouvé pendant l'interrègne de la religion. Ne prétendons pas à plus d'esprit que nos péres.

Une religion affermie depuis dix-huit siècles de profession, fortifiée par tous les genres de persécutions qui auraient naturellement dû la détruire de fond en comble, si elle n'était l'ouvrage de Dieu, sera toujours aux yeux de tous les hommes sensés infiniment préférable à tous les systêmes enfantés par l'esprit de parti, et qui n'ont abouti qu'à briser tous les freins, éteindre tous les remords, en consacrant au nom de la liberté toutes les extravagances de l'esprit, toutes les passions du cœur. Un des plus beaux éloges de la religion, est d'avoir pour ennemis tous les désorganisateurs, tous les méchans, tous ceux qui veulent vivre comme les animaux, au hasard, à la merci de leurs passions, sans ordre, sans frein, sans destination.

Derubigny - Berteval.

NOTE.

Témoin le presbytère d'Ev. . . . . . . près Corbeil, qui de son propre aveu n'a pas coûté 2 mille liv. numéraire à l'agent national, qui s'en est porté secrètement et dans le même jour le soumissionnaire et l'adjudicataire. Ce presbytère, bâti tout à neuf en pierres de meulière, il y a au plus 15 ans, aux dépens des propriétaires et du curé du lieu, qui a dépensé à lui seul 5 à 6 mille livres pour les additions et les embellissemens, est composé par bas d'un grand salon, salle à manger, cuisine, grand corridor, foulerie, deux caves au-dessous, 3 petits appartemens au-dessus, et un grenier au-dessus du corps-de-logis; 4 appartemens, dont 3 à cheminées, un grenier carrelé dans toute son étendue.... 3 petits jardins très-bien plantés, 2 petites cours, 2 granges, une écurie, petit colombier, poulailler, etc. La façade du bâtiment offre 10 croisées sur la rue et autant sur le jardin. On a compris dans cette vente un bâtiment adjacent au presbytère, avec jardin, cour et grange, loué seul 200 liv. L'agent national se l'est fait adjuger au département de Versailles, au prix de 8 mille liv. mandats, qu'il est venu ensuite acheter à raison de 5 et 6 liv. le cent.

Aujourd'hui cette même commune, qui se glorifiait d'avoir dans son sein des écoles fondées pour les filles et garçons, et des logemens pour leurs

maîtres respectifs, un hospice bien fourni, un édifice honorable pour son pasteur, n'a plus même un local pour ses assemblées municipales, ne sait où loger son instituteur, dont la misère et l'ignorance éloignent même tous les enfans. N'est-il pas injurieux pour une commune entière de voir sacrifier ses intérêts les plus chers pour une si modique somme.

Je ne peux me refuser à une observation digne de l'attention et de la moralité de nos législateurs. Le mode actuel de nos inhumations annonce la profession publique du plus pur matérialisme. Comment veut-on que l'humanité soit respectée dans les vivans, lorsqu'à la mort on ne fait pas plus de distinction des cendres d'un père que de celles des bêtes les plus indifférentes? N'est-ce pas détruire par le fait l'idée si honorable et si consolante de l'immortalité, dont nos malheurs même nous font sentir la nécessité? Il n'est pas de nations, quelque sauvages qu'elles soient, qui n'emploient dans les inhumations les cérémonies religieuses; mais aujourd'hui, sous le spécieux prétexte d'une égalité ou d'une tolérance religieuse mal entendue, c'est avec les plus grandes peines que les Catholiques obtiennent la permission de présenter les corps de leurs parens dans leurs temples, pour invoquer sur eux les miséricordes du Seigneur. On leur fait payer un double droit, soit pour empêcher autant

qu'il est en soi cette présentation religieuse, soit pour en prendre occasion de mettre par-là à contribution la piété des Catholiques, et on ne permet pas à un ministre du culte d'accompagner les corps dans l'habit de son ministère, tandis que ceux qui les portent en terre sont obligés à un costume à ce destiné..... Inconcevable liberté, qui astreint les uns à porter un habillement bleu, tandis qu'elle défend aux autres de porter un habillement noir plus ou moins long..... Au reste, on sent bien les motifs qui ont porté nos modernes réformateurs à supprimer, au nom de la liberté, les costumes ecclésiastiques, à renverser les croix du haut de nos temples, à mettre en lambeaux les tableaux, à livrer aux flammes les livres de piété, c'était pour éloigner des yeux tout ce qui pouvait rappeler à l'ame quelques sentimens religieux, et démoraliser la génération actuelle.

Cette observation en amène naturellement deux autres: d'abord la manière dont se fait la célébration civile des mariages est si mesquine, si petite et si indécente, qu'on ne doit pas être surpris du peu de prix et d'intérêt que les époux attachent à une union dont rien ne leur rappelle la sainteté, les devoirs, l'indissolubilité. La conscience peut-elle se croire bien liée par un des engagemens les plus doux et les plus sacrés de la vie, lorsque la loi paraît par ses formes y mettre peu d'importance, lorsque la vocation du ciel n'y a aucune

part, qu'on ne prend pas la Divinité pour garant de la fidélité conjugale, lorsqu'on sait que le plus léger prétexte, quelques défauts de caractère, une simple incompatibilité d'humeurs, peuvent suffire au contraire pour briser les liens les mieux assortis d'abord, et en former de nouveaux?

Aussi, ce qui fait la perte des familles, le malheur des enfans, et prépare insensiblement l'altération de la génération actuelle, c'est la loi du divorce et la facilité d'y recourir; loi impolitique et immorale, qui pour favoriser les caprices et l'inconstance de quelques époux libertins, nous autorise à fouler aux pieds les droits les plus sacrés de la nature et du sang, à parjurer les sermens les plus solemnels, à trahir les sentimens les plus honorables et les plus précieux, et devient la source odieuse de la dépravation actuelle des mœurs.

Mais la moralité connue de nos modernes Législateurs nous fait espérer qu'ils porteront au plus tôt les regards de leur sagesse et leur réforme sur une loi aussi désastreuse, aussi attentatoire à l'honneur et au bien général des familles.

Je termine par un vœu d'autant plus digne de la réclamation des citoyens, qu'il intéresse particulièrement leur état civil; c'est la transcription sur les registres publics, des naissances, des mariages et des morts. Elle se fait, dans les campagnes sur-tout, d'une manière si gauche, si maladroite et si confuse, que les enfans seront un jour fort

embarrassés de constater l'époque de leur naissance ; les époux, la légalité de leur mariage ; les héritiers, la légitimité de leurs droits successifs, leurs degrés de parenté. Les prénoms y sont incorrects, les noms propres écrits au hasard. La plupart des actes sont inlisibles, parce que ceux qui sont chargés de cette importante commission savent lire à peine, écrivent mal, et estropient tous les noms par leur ignorance de l'ortographe. (A Paris même, les copistes, par un fameux amour patriotique, ne veulent pas transcrire sur les extraits des anciens actes les qualités et les demeures souvent importantes des parreins et des marraines.) Les agens de campagne et leurs adjoints se trouvent souvent aux champs ou en route, lorsqu'il leur survient quelque fonction civile à remplir, de manière que les actes sont presque toujours postérieurs aux naissances et aux décès.

Ne serait-il pas plus simple de revêtir de cette importante commission les ministres de chaque culte pour recevoir les naissances, mariages et sépultures des frères de leur communion sur deux registres, qu'ils déposeraient au bout de l'année dans les bureaux de leurs municipalités et de leurs départemens respectifs. Cette commission n'étant point inhérente à leur ministère, ils n'agiraient toujours qu'au nom et en vertu des pouvoirs de la loi, et le gouvernement remédierait tout-à-

la-fois à des inconvéniens très-graves, prouverait par le fait que les ministres sont à ses yeux des citoyens dignes de la confiance publique, épargnerait des frais immenses de bureaux, et aurait de moins à sa charge une armée de commis qui rançonnent en outre les particuliers.

Telles sont les nouvelles vérités et les remarques que l'amour de ma patrie m'a fait soumettre aux lumières de nos Représentans et de mes concitoyens. Heureux si je peux concourir, par la pureté de mes motifs et par les efforts de mon zèle, au bien public et à la prospérité commune.

DERUBIGNY-BERTEVAL.

De l'Imprimerie de Du Pont, rue de l'Oratoire.